

Note d'informations

Mars 2014

Norme ILU

La nouvelle plaque d'identification du propriétaire d'une UTI mise en place à l'initiative de l'UIRR doit permettre une harmonisation entre le transport continental et le transport mondial de conteneurs (BIC), ce qui présentera de multiples avantages pour tous les acteurs de la chaîne logistique.

Cette plaque a été normalisée par le Comité Européen de Normalisation (CEN) sous la référence EN 13044. Identifiée norme ILU, elle sera mise en place en Europe en deux temps: 1^{er} juillet 2014 puis le 1^{er} juillet 2019 (voir plus bas).

L'un des avantages de la norme ILU sera de faciliter le suivi des unités de chargement en cours de transport. Ce code de lecture automatique et visuel permettra d'éviter les coûts inutiles dus aux erreurs de saisie et d'encoder automatiquement les unités de chargement à l'entrée des terminaux grâce à la reconnaissance optique des caractères et, par conséquent, de les traiter plus rapidement et à un coût avantageux.

1^{ère} étape : 1^{er} juillet 2014, se termine la période de transition pour équiper toutes les unités de chargement européennes (ou Code BIC pour les conteneurs) du code ILU unique.

2^{ème} étape : au du 1^{er} juillet 2019, toutes les UTI devront avoir la nouvelle plaque «jaune» selon les critères de la fiche UIC 596-6, pour pouvoir être acceptées en transport combiné.

x x x

Le GNTC recommande à tous les détenteurs de matériels intermodaux de faire identifier leurs semi-remorques et caisses mobiles euroconteneurs préhensibles par pinces à l'aide d'un Code ILU pour une utilisation en Transport Combiné. Vous trouverez toutes les informations sur le site www.ilu-code.eu. Une présentation sur les nouveaux principes est jointe en annexe.